



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatorze septembre deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-09-117 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**15-09-118 POINT 4
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 19 août 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 19 août 2015 soient approuvés.

15-09-119

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AOÛT 2015**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500205 à D1500252, totalisant 13 465,23 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500354 à CP1500411, totalisant 68 924,26 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-09-120

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du MAMOT – Demande d'aide financière au programme PRIMEAU a été acceptée.
- Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge qui met un terme à leur demande de changement de nom pour « Municipalité de la Rouge ».
- Du Festival classique des Hautes-Laurentides - Demande de présentation d'un concert.
- Fonds Jeunesse CDJL 2015 – Notre projet a été retenu dans le processus de la 1^{ère} étape.
- De Centraide Gatineau-Labelle – Hautes-Laurentides – Demande d'aide financière.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, 4 (quatre), étaient présents.

M. Michel Mailloux – Demande de déneigement des trottoirs sur la rue Principale.

15-09-121

**POINT 8
FERMETURE DU PONT RAPIDE-DES-CÈDRES PAR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le 19 juin 2015, le ministère des Transports avisait la Municipalité de Mont-Saint-Michel que suite à une inspection de sécurité, le pont du Rapide-des-Cèdres à Mont-Saint-Michel (Route 311), se verrait imposé des restrictions quant aux limites de charges permises;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, par le fait même, procédait à la fermeture complète d'une voie sur le pont du Rapide-des-Cèdres afin de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit revoir son plan d'urgence pour la sécurité des citoyens qui résident sur l'autre rive de la rivière en raison du long détour que doivent faire les véhicules d'urgence;

ATTENDU QUE la prochaine saison hivernale est à nos portes et que le déneigement des chemins sur l'autre rive occasionnera des frais supplémentaires pour la Municipalité au contrat de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE la limite de charge permise étant de 15 tonnes, et que cela cause bien du désarroi aux transports forestiers qui utilisent ce pont régulièrement;

ATTENDU QUE les citoyens de Mont-Saint-Michel et les différents utilisateurs de ce pont stratégique méritent de connaître l'échéancier et la nature des travaux sur le pont du Rapide-des-Cèdres;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel fasse pression auprès des autorités compétentes du ministère des Transports du Québec, pour qu'ils agissent le plus rapidement possible dans ce dossier, afin que le pont du Rapide-des-Cèdres soit rouvert à toute circulation.

QUE la présente résolution soit transmise au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

15-09-122

POINT 9
ACQUISITION DU LOT 41-P – RANG 1 – CANTON DE GRAVEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel dans le cadre des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable doit acquérir le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel;

ATTENDU QUE par sa résolution 15-08-104, la Municipalité de Mont-Saint-Michel acceptait l'offre de vente de la Succession Jean-Paul Raby, pour un montant de 35 000 \$;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité approuve, selon ses forme et teneur, le projet d'acte préparé par Me Jacinthe Fex, notaire, en rapport avec la vente par la Succession Jean-Paul Raby du lot 41-P – Rang 1 – Canton de Gravel à la Municipalité de Mont-Saint-Michel, moyennant la somme de 35 000 \$.
2. Le paiement de 35 000 \$ soit payable 50% à la signature de l'acte de vente et prise de possession, le ou vers le 23 septembre 2015, et 50 % le 15 janvier 2016, et que cette dépense soit imputée à l'excédant de fonctionnement non affecté.
3. Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ledit acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-09-123 POINT 10
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le conseiller, André Trudel, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal.

15-09-124 POINT 11
ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-163 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 400 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 400 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro 15-08-114 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 15-163 décrétant une dépense de 1 400 000 \$ et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des installations de production de l'eau potable soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

15-09-125 POINT 12
MANDAT – SERVICES COMPTABLES PROFESSIONNELS – REDDITION DES COMPTES FINALE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2010-2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit produire une reddition de comptes finale de la TECQ, comprenant tous les travaux de la programmation à partir du 13 mai 2009;

ATTENDU QUE la reddition de comptes finale a pour but de démontrer que toutes les conditions de versement exigées ont été respectées;

ATTENDU QUE cette reddition de comptes doit être acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui doit statuer sur l'admissibilité des travaux;

ATTENDU QUE le 10 avril 2015, la Municipalité informait le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que les travaux prévus dans le cadre de la TECQ 2010-2013 n'avaient pu être exécutés au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une prolongation de délai pour la transmission de la reddition de comptes finale au 15 septembre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est responsable de mandater un auditeur indépendant pour préparer et délivrer un rapport d'audit concernant la TECQ;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate la firme « Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. », société de comptables professionnels agréés, pour la préparation du rapport d'audit concernant la reddition de comptes finale pour la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

Ce rapport doit être transmis au MAMOT avant le 15 septembre 2015.

15-09-126

POINT 13
ACCEPTATION DE LA REDDITION DES COMPTES – TECQ 2010-2013

ATTENDU le dépôt du rapport d'audit de la reddition des comptes finale pour la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité accepte le rapport d'audit de la reddition des comptes finale dans le cadre de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, déposé en date du 14 septembre 2015 par la firme comptable « Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. ».

La Municipalité transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ledit rapport pour acceptation.

15-09-127

POINT 14
FORMATION – GESTION DES DOSSIERS

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

ATTENDU QUE par sa résolution 14-05-72, la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorisait madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité défraye l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'Association des directeurs municipaux du Québec et de l'attestation de formation continue, à raison de trois (3) cours par année.

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise madame Manon Lambert, directrice générale, à assister à une formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) portant sur « La gestion des dossiers » qui se tiendra le 17 septembre prochain à Val-David.

La directrice générale soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 328,83 \$, taxes incluses, et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

15-09-128

POINT 15
CIRCUITS HISTORIQUES – ROUTE DU LIÈVRE ROUGE

ATTENDU le projet développé par la Société d'histoire et de généalogie des Hautes Laurentides, « Circuits historiques de la Route du Lièvre Rouge », à travers la MRC d'Antoine-Labelle alliant l'histoire, le patrimoine bâti et naturel, la découverte de produits régionaux et d'artistes et artisans de la région;

ATTENDU QUE lors du lancement de ce projet en 2012-2013, la Municipalité de Mont-Saint-Michel avait refusé sa participation;

ATTENDU QUE le projet comprend des guides imprimés ou téléchargeables sur téléphone intelligent ainsi que de panneaux d'interprétation présents dans chacune des municipalités participantes;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire offrir une initiation à son histoire autant à la population locale qu'aux visiteurs;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité accepte de se joindre au projet « Circuits historiques de la Route du Lièvre Rouge » afin d'offrir à sa population ainsi qu'aux visiteurs la découverte du patrimoine bâti et naturel, des produits régionaux et des artistes et artisans œuvrant sur son territoire.
2. La Municipalité octroie un budget d'approximativement 1 500 \$, sur le budget 2016, pour l'infographie, l'impression de 1000 guides et l'impression de deux (2) panneaux sur Alupanel qui seront installés sur une colonne extérieure fabriquée selon les normes par la Municipalité.
3. La Municipalité procède à la nomination d'un comité bénévole suivant, pour la recherche et l'écriture des textes pour les guides et panneaux de la colonne extérieure :
 - Madame Manon Cadieux, conseillère
 - Monsieur Pat Villeneuve, résident
 - Monsieur Benoît Villeneuve, résident
 - Monsieur Yvon Demers, résident

15-09-129

POINT 16
PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME « PRIMEAU » - MAMOT

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit procéder à des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 12 août 2015 une lettre du directeur général des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) indiquant que le dossier est admissible à une aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU - Volet 2;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la Municipalité a obtenu quatre (4) soumissions et que le rapport d'analyse de celles-ci préparé par Les Consultants S.M. inc., le 10 septembre 2015, recommande une adjudication au plus bas soumissionnaire, le Groupe Québéco inc. au montant de 1 248 429 \$ avant imprévus et taxes;

ATTENDU QUE ce rapport d'analyse indique un dépassement de coûts de plus de 10 % par rapport à l'estimation avant l'ouverture et que cette différence est expliquée par Les Consultants S.M. inc., en date du 10 septembre 2015, principalement par une sous-évaluation de l'estimation des coûts en structure et en électricité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 14 septembre 2015 une proposition financière du MAMOT, sous la signature du directeur des infrastructures-Montréal, indiquant une aide financière de 917 491 \$ sur un coût total admissible de 1 376 235 \$, le tout correspondant à un taux d'aide de 66 2/3 %;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité s'engage à réaliser le projet selon la proposition financière du MAMOT et à payer sa part des coûts admissibles selon la soumission retenue pour construction.
2. La Municipalité attribue le contrat de construction à l'entreprise « Groupe Québéco inc. » sous réserve de la réception d'une promesse d'aide financière du MAMOT selon les termes de la proposition financière et conditionnellement à l'obtention de toute autorisation requise du MDDELCC et à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.
3. Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer un protocole d'entente avec le MAMOT à ces fins.

15-09-130

POINT 17
ACHAT DE BOYAUX INCENDIE

ATTENDU la demande de prix de boyaux pour le Service sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évéquoz, directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'achat de 4 boyaux incendie de 1 ½ de diamètre et de 50 pieds de long chacun pour un montant de 2,81 \$ / pied, auprès de « Aréo-Feu ltée ».

15-09-131

POINT 18
**ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES
INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la directrice générale a précédé à l'ouverture, le 9 septembre 2015, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
GROUPE QUÉBECO INC. 451, rue Mercure Mont-Tremblant (Québec)	OUI	1 435 381,24 \$
PLOMBERIE BRÉBEUF INC. 140, Route 323 Brébeuf (Québec) J0T 1B0	OUI	1 596 258,90 \$
CONSTRUCTION BAU-VAL INC. 87, rue Émilien-Marcoux, suite # 101 Blainville (Québec) J7C 0B4	OUI	1 684 634,42 \$
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 118, rue de la Gare Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	OUI	2 010 003,30 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparée par Les Consultants SM inc., avant la période d'appel d'offres, est d'environ 1 201 620 \$, incluant les taxes et les contingents;

ATTENDU la recommandation de la firme Les Consultants SM inc., datée du 10 septembre 2015;

ATTENDU la recommandation favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), datée du 14 septembre 2015;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville octroie, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à cet effet, le contrat pour travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable à l'entreprise « Groupe Québéco inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 1 435 381,24 \$, incluant les taxes.
- 2.- Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163 adopté le 14 septembre 2015 et en attente d'approbation du MAMOT.
- 3.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

POINT 19
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Aucun point.

15-09-132

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 20.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale